



# FOOD TRUCKS

APPEL À CANDIDATURES 2026

Emplacement permanent (toute l'année)  
Emplacement saisonnier (période estivale)

93330 Neuilly-sur-Marne

# Appel à candidatures

## Objet de l'appel à candidatures

Le présent appel à candidature vise à attribuer des emplacements à des commerces non-sédentaires, du type kiosque ou camion-restaurant/Food Truck.

Le but étant de mettre à disposition des Nocéens, travailleurs, touristes, vacanciers, et habitants des communes voisines, des services de restauration rapide.

Les horaires mentionnés ci-après ne sont pas figés, et la Mairie se réserve le droit de revoir les jours et horaires pendant lesquels les Food Truck seront autorisés à s'installer.

Les candidats sont invités à se positionner sur les créneaux et les emplacements qu'ils souhaiteraient occuper (conformément aux emplacements décrits dans le présent document). Dans le cadre de l'appel à candidature, la Ville de Neuilly-sur-Marne se réserve le droit de proposer des jours ou des emplacements différents de ceux sollicités par les candidats.

La mise en service de ces commerces non-sédentaires est prévue à partir du lundi 9 mars 2026 suite à la conclusion d'une convention d'occupation entre la ville de Neuilly-sur-Marne et le candidat.

Par le biais de cet appel à candidature, la municipalité se réserve le droit d'utiliser les candidatures reçues, pour proposer l'installation temporaire de Food Truck sur des événements municipaux.

## Modalités techniques

Les emplacements proposés ne sont pas tous équipés en électricité ou en eau. Le candidat devra être capable d'assurer ses propres besoins pour l'exercice autonome de son activité. Il ne pourra installer de compteur électrique privé sur le domaine public. En cas d'utilisation d'un groupe électrogène, le matériel devra répondre aux normes en vigueur, être dans un **caisson insonorisé**, et un **maximum de 65 db sera exigé**.

La municipalité exige du gestionnaire du Food Truck une **hygiène irréprochable**. Aussi, les emplacements proposés ne bénéficient pas de bennes à ordures spécifiques. Les candidats devront donc **assurer la collecte de leurs déchets de fonctionnement**. Au départ du Food Truck, l'emplacement devra être laissé propre et sans débris.

Les Food Trucks ne devront en aucun cas gêner la circulation motorisée ou piétonne. La pose de panneaux publicitaires dépassant la délimitation des emplacements est interdite, sauf accord de la municipalité.

## Modalités tarifaires

L'occupation de chacun des emplacements fera l'objet d'une convention d'occupation. Tout candidat devra s'engager à respecter les termes prévus par cette convention.

| Durée d'occupation | Avec prise       | Sans prise       |
|--------------------|------------------|------------------|
| 1 jour             | 20 € par semaine | 15 € par semaine |
| 2 jours            | 35 € par semaine | 25 € par semaine |
| 3 jours ou plus    | 50 € par semaine | 35 € par semaine |

## Critères de sélection

L'autorité territoriale choisira les attributaires des places en fonction des projets qui répondront le mieux à ses attentes, au regard des critères suivants :

- Qualité visuelle du point de vente : aspect intérieur et extérieur du camion, esthétique et propreté ;
- Qualité de la prestation et des produits proposés : diversité du menu, prix proposés, provenance des produits ;
- Compatibilité technique : gabarit du véhicule, autonomie, contraintes de l'emplacement
- Eco-responsabilité du Food Truck : gestion des déchets, salubrité de l'équipement, recyclage des produits, utilisation de produits issus de l'agriculture responsable et/ou locale.
- Diversité alimentaire : choix et variétés des plats proposés (chaud, froid, végétarien, etc.)

Le candidat devra indiquer, dès dépôt de sa candidature, les périodes de congés ou d'indisponibilité prévues pendant la durée d'occupation demandée.

En cas d'acceptation du dossier, l'autorité territoriale autorisera le commerçant à occuper le domaine public à l'emplacement désigné et aux dates et aux horaires qui lui auront été communiqués.

## Emplacements sur la Ville

|                                       | Lundi  | Mardi  | Mercredi | Jeu    | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|---------------------------------------|--------|--------|----------|--------|----------|--------|----------|
| Emplacement 1<br>Parc des 33 hectares |        |        | Occupé   |        |          | Libre  | Libre    |
|                                       |        |        |          |        |          |        |          |
| Emplacement 2<br>Maison Blanche       |        | Libre  |          |        | Occupé   | Occupé | Libre    |
|                                       |        |        |          |        |          |        |          |
| Emplacement 3<br>24 Arpents           |        |        | Occupé   |        | Occupé   | Libre  |          |
|                                       |        |        |          |        |          |        |          |
| Emplacement 4<br>Jeux d'eau           | Libre  | Libre  | Libre    | Libre  | Libre    | Libre  | Libre    |
|                                       |        |        |          |        |          |        |          |
| Emplacement 5<br>Zone des Chanoux     | Occupé | Occupé | Occupé   | Occupé | Occupé   | Occupé |          |

# Présentation des emplacements

## EMPLACEMENT NUMERO 1



Adresse : Parc des 33 hectares, rue Louis Antoine de Bougainville 93330, Neuilly-sur-Marne

|   |  |   |
|---|--|---|
| Emplacement <b>ouvert</b> : du 9 mars au 31 décembre 2026<br>Les mercredis, samedis, et dimanches de 8h00 à 22h30   |  |   |
| <b>Jours de présences souhaités</b><br><input type="checkbox"/> Mercredi<br><input type="checkbox"/> Samedi<br><input type="checkbox"/> Dimanche  | <b>Plages horaires souhaitées</b><br>(entre 8h et 22h30)<br><input type="text"/> | <b>Nombre de mois souhaités</b><br>(entre 1 et 12 mois)<br><input type="text"/> |
| <b>Description du lieu</b>  |  |   |
| L'emplacement se situe à l'entrée principale du Parc des 33 hectares, qui comprend, jeux pour enfants, mini-golf, club canins, stade d'athlétisme, parcours de street workout, ménagerie, jeux d'eaux, skate-park, théâtre de verdure, etc. |  |   |
| <b>Caractéristiques du lieu</b>   |  |   |
| Branchement électrique  | 3500 Watts maximum autorisé  |   |
| Accès à l'eau potable   | Non  |   |

# Présentation des emplacements

## EMPLACEMENT NUMERO 2



Adresse : Place Louise Labé, 93330, Neuilly-sur-Marne

Emplacement **ouvert** : du 9 mars au 31 décembre 2026  
Les vendredis, samedis et dimanches de 11h00 à 22h30

### Jours de présences souhaités

- Vendredi
- Samedi
- Dimanche

### Plages horaires souhaitées (entre 8h et 22h30)

### Nombre de mois souhaités (entre 1 et 12 mois)

### Description du lieu

L'emplacement se situe en plein cœur du nouvel écoquartier de Maison Blanche. Un nouveau quartier qui compte de nombreux logements, et qui se trouve à proximité direct du parc des 33 hectares, de son skate-park, et du parc de Maison Blanche.

### Caractéristiques du lieu

Branchement électrique

Non

Accès à l'eau potable

Non

# Présentation des emplacements

## EMPLACEMENT NUMERO 3



Adresse : 75 rue du 11 novembre, 93330, Neuilly-sur-Marne

Emplacement **ouvert** : du 9 mars au 31 décembre 2026  
Les mardis et jeudis, de 18h00 à 22h30

| Jours de présences souhaités                                     | Plages horaires souhaitées<br>(entre 18h et 22h30) | Nombre de mois souhaités<br>(entre 1 et 12 mois) |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mardi<br><input type="checkbox"/> Jeudi | <input type="text" value="....."/>                 | <input type="text" value="....."/>               |

### Description du lieu

L'emplacement se situe dans le quartier des 24 Arpents/11 Novembre, à quelques mètres seulement du square pour enfants, de l'école maternelle Les Fleurs et de la salle de danse des Pâquerettes, du Gymnase Jules Ferry et du Tennis Club.

### Caractéristiques du lieu

|                        |     |
|------------------------|-----|
| Branchement électrique | Non |
| Accès à l'eau potable  | Non |

# Présentation des emplacements

## EMPLACEMENT NUMERO 4



Adresse : 1 rue Albert Camus, 93330, Neuilly-sur-Marne

|   |   |   |
|---|---|---|
| Emplacement <b>ouvert</b> : du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2026<br>Du lundi au dimanche de 10h00 à 22h00  |   |   |
| <b>Jours de présences souhaités</b><br><input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Vendredi<br><input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Samedi<br><input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Dimanche<br><input type="checkbox"/> Jeudi  | <b>Plages horaires souhaitées</b><br>(entre 10h et 22h00)<br><input type="text"/> | <b>Nombre de mois souhaités</b><br>(entre 1 et 12 mois)<br><input type="text"/> |
| <b>Description du lieu</b>  |   |   |
| L'emplacement se situe au niveau de l'une des entrées du Parc des 33 hectares, et plus précisément au niveau de la ménagerie et des jeux d'eaux. L'emplacement est saisonnier et seulement occupable pour la période estivale entre le début du mois de juin et la fin du mois d'août, période pendant laquelle les jeux d'eaux sont mis en marche, et très fréquentés. |   |   |
| <b>Caractéristiques du lieu</b>   |   |   |
| Branchement électrique  | 3500 Watts maximum autorisé   |   |
| Accès à l'eau potable   | Non   |   |

# Présentation des emplacements

## EMPLACEMENT NUMERO 5



Adresse : Zone industriel des Chanoux - 100 Boulevard Louis Armand, 93330, Neuilly-sur-Marne

|  |   |   |
|--|---|---|
| Emplacement <b>ouvert</b> : du 1 janvier au 31 décembre 2026<br>Du lundi au dimanche de 10h00 à 22h00  |   |   |
| <b>Jours de présences souhaités</b><br><input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Vendredi<br><input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Samedi<br><input type="checkbox"/> Mercredi<br><input type="checkbox"/> Jeudi                             | <b>Plages horaires souhaitées</b><br>(entre 10h et 22h00)<br><div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; text-align: center; margin-top: 10px;">.....</div> | <b>Nombre de mois souhaités</b><br>(entre 1 et 12 mois)<br><div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; text-align: center; margin-top: 10px;">.....</div> |
| <b>Description du lieu</b>   |   |   |
| L'emplacement est situé au sein de la zone industrielle des Chanoux. Nous vous demandons de bien vouloir respecter l'emplacement tel qu'indiqué en rouge sur la photo. Cet emplacement est le seul possible, il devra également être laissé propre et remis en état correct. |   |   |
| <b>Caractéristiques du lieu</b>  |   |   |
| Branchement électrique   | Non   |   |
| Accès à l'eau potable  | Non   |   |

# Formulaire de candidature

Enseigne commerciale : \_\_\_\_\_

Numéro de K bis : \_\_\_\_\_

Nom(s) : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_

Produits à la vente et leur prix : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Site internet : \_\_\_\_\_

Réseaux sociaux : \_\_\_\_\_

Liste exhaustive du matériel électrique apporté :

*(ATTENTION : chauffage et lampes halogènes interdits)*

\_\_\_\_\_

Nombre de kW nécessaires (max 3,5 kw) : \_\_\_\_\_

Besoins particuliers : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*(REMARQUE : Le recensement des besoins ne vaut pas accord de la municipalité. Ils seront étudiés au cas par cas).*

Je certifie que les renseignements portés sur cette demande d'inscription sont exacts et m'engage à respecter les conditions d'utilisation de la ville de Neuilly-sur-Marne.

À \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature et cache

# Liste des pièces à fournir

- Une note de présentation du commerçant comprenant liste et photographies des produits proposés en indiquant leur fourchette de prix, s'il s'agit de fabrication propre, transformation ou revente
  - **Un justificatif du statut juridique :**
    - Un extrait d'immatriculation à la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
    - Un extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers ;
    - Copie de la carte de commerçant ambulant (facultatif) ;
  - Copie de la pièce d'identité de la personne physique postulant ;
  - Attestation d'assurance pour la période d'exploitation concernée (couvrant l'espace de vente et la responsabilité civile professionnelle) ;
- Pour la restauration uniquement :
- Attestation de formation en hygiène alimentaire ;



**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT EXAMINES**

Par voie postale ou à déposer

MAIRIE DE NEUILLY-SUR-MARNE  
SERVICE DYNAMIQUES LOCALES  
POLE COMMERCE  
1 PLACE FRANÇOIS MITTERRAND  
93330 NEUILLY-SUR-MARNE

Par courriel

[dynamiques.locales@neuillysurmarne.fr](mailto:dynamiques.locales@neuillysurmarne.fr)  
[commerce@neuillysurmarne.fr](mailto:commerce@neuillysurmarne.fr)